

1053

104192

06848

Société 31 LIBERTE

SAS au capital social de 38 000 €
31 Place de la Liberté
Palais Liberté
83000 TOULON
RCS TOULON 484 751 490

**REQUETE EN PROROGATION DU DELAI D'APPROBATION
DES COMPTES**

Article L.223-26 du Code de Commerce

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOULON

LA SOUSSIGNEE :

Corinne DELMAS, agissant en qualité de Présidente de la société :

SAS 31 LIBERTE, au capital social de 38 000 €, immatriculée au RCS TOULON sous le numéro 484 751 490, dont le siège social est 31 Place de la Liberté Palais Liberté à TOULON (83000)

Ayant pour avocat, **Maître Eric ROZIAU**, du Barreau de Toulon

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Conformément à l'article L.223-26 du Code de Commerce, les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2009 doivent être approuvés au plus tard le 30/06/2010 par les associés réunis en Assemblée.

Cette date ne pourra pas être respectée pour les motifs suivants :

- La société a décidé de confier la comptabilité de sa société au cabinet FICUDIAL EXPERTISE de HYERES en la personne de Monsieur Thierry AIMAR, en lieu et place du cabinet FIDUCIAIRE DU VELAY.
- Les difficultés liées au remplacement du cabinet d'expertise comptable et la prise de connaissance de l'entier dossier de la société ne permet pas au commissaire aux comptes, d'effectuer dans les délais impartis sa mission de commissariat aux comptes.

C'EST POURQUOI, la soussignée requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, vouloir bien autoriser la société qu'il représente à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois pour préparer l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2009 conformément aux dispositions de l'article L.223-26 du Code de Commerce.

Toulon, le 22/06/10

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

ORDONNANCE

NOUS, Président du Tribunal de Commerce de TOULON,
Assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,

VU les dispositions de l'article 121 du Décret du 23 mars 1967,

AUTORISONS

~~N'AVOIR PAS~~

La Société SAS 31 LIBERTE 31 Pl De La Liberté Palais De La Liberté 83000
TOULON

à proroger jusqu'au : 30/09/2010

Le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de
l'exercice clos le : 31/12/2009

Le 22/06/10

LE GREFFIER,



LE PRESIDENT,

